



« Elections libres, transparentes, équitables et crédibles pour un Mali démocratique, uni et fort. »

## DECLARATION DU POCE A LA VEILLE DU SECOND TOUR DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE DE 2013

### I- INTRODUCTION

Le premier tour de l'élection présidentielle a vécu. La Communauté internationale et les Missions d'Observation Electorale se sont réjouies des conditions dans lesquelles il s'est déroulé.

Il s'agit là d'une victoire du Peuple malien qui est le fruit de la mobilisation de tous les acteurs du processus électoral avec l'appui et l'assistance de la Communauté internationale.

Le Réseau APEM, en ce qui le concerne, a innové en mettant en place le Pôle d'observation citoyenne électorale (POCE).

Comme dispositif de veille citoyenne, d'alerte et d'accompagnement du Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de l'Aménagement du territoire, de la CENI et de la Délégation Générale aux Elections, le POCE a permis à la **Société civile** d'être proactive et de contribuer de manière décisive à la crédibilité du scrutin du 28 juillet 2013.

Tous les acteurs du processus électoral, les citoyens, les médias, les partenaires techniques et financiers et les observateurs internationaux ont bien apprécié la mise en place de ce dispositif qui a reçu la visite de plusieurs personnalités.

Le dispositif mis en place a permis avec la remontée des données de terrain à partir de la plateforme [www.malivote.com](http://www.malivote.com), de les traiter et de faire corriger les dysfonctionnements, en temps réel. En effet, la Chambre politique a saisi les autorités électorales : membres de la CENI, Gouverneurs, Préfets, Sous- Préfets qui ont fait montre d'ouverture et d'une bonne réactivité. C'est l'occasion pour le Réseau APEM de leur réitérer ses remerciements pour cette bonne collaboration.

Le Réseau APEM, avec le soutien des partenaires techniques et financiers, a décidé de reconduire ce dispositif pour le second tour de l'élection présidentielle de ce 11 août 2013.

Tout en se félicitant du bon déroulement du scrutin du premier tour au regard du contexte qui prévalait, le POCE, avait néanmoins, dans sa déclaration préliminaire, a mis l'accent sur les insuffisances qu'il convient de corriger pour le second tour. Il s'agit pour l'essentiel :

### Réseau ONG d'Appui au Processus Electoral au Mali -Réseau APEM-

Siège : ACI 2000 Hamdallaye, Porte 1478, Rue 390, Immeuble YARA

e-mail : [apemfr@yahoo.fr](mailto:apemfr@yahoo.fr) - 65 59 81 14 - 66 58 82 34 - 66 78 15 52

Comptes bancaires : 260 010 071 52-29 BDM s.a. / 260 01 24 1582-86 BDM s.a / Bamako- Mali

- du retard dans le démarrage de certains bureaux de vote dû, entre autres, à :
  - L'absence ou le retard de certains présidents et assesseurs ;
  - L'insuffisance du matériel et des documents électoraux dans certains bureaux,
- des difficultés d'identification des bureaux de vote par certains électeurs, malgré les dispositifs mis en place (affichage des listes d'identification et possibilité de les consulter avant le jour du scrutin, messages sms, pionniers, etc.),
- du faible niveau d'aptitude de certains agents électoraux,
- de la délocalisation de certains bureaux de vote opérée au dernier moment dans certaines localités,
- des cas d'électeurs ayant voté avec plus de deux procurations,
- des difficultés notées dans le vote des maliens de l'extérieur, ainsi que celui des populations déplacées et réfugiées.

A cela, il convient d'ajouter le nombre élevé de bulletins nuls au premier tour soit 389 876, suivant l'arrêt n°2013-05 du 7 août 2013 de la Cour constitutionnelle proclamant les résultats définitifs.

Au-delà des recommandations formulées à l'endroit des différents acteurs du processus électoral, le Réseau APEM a initié un certain nombre d'activités pour la réussite du second tour de l'élection présidentielle :

- L'évaluation interne du POCE afin de renforcer son efficacité. Cette évaluation a permis de prendre deux mesures importantes : la fixité totale dans la stratégie de déploiement des observateurs ainsi qu'une rationalisation dans le fonctionnement des chambres du POCE.
- L'organisation immédiate des séances de sensibilisation dans les localités à fort taux de bulletins nuls ;
- La diffusion des messages de sensibilisation sur les médias avant le journal et en langues nationales

## **II- CONCLUSIONS A LA VEILLE DU SECOND TOUR DE L'ELECTION PRSIDENTIELLE 2013**

### **2.1- Des motifs de satisfaction**

- l'acceptation des résultats du premier tour de l'élection présidentielle, attestant ainsi, de la transparence du scrutin
- le climat apaisé dans lequel s'est déroulée la campagne pour le second tour de l'élection présidentielle
- le traitement égal des candidats au niveau des médias publics

---

**Réseau ONG d'Appui au Processus Electoral au Mali -Réseau APEM-**

Siège : ACI 2000 Hamdallaye, Porte 1478, Rue 390, Immeuble YARA

e-mail : [apemfr@yahoo.fr](mailto:apemfr@yahoo.fr) - 65 59 81 14 - 66 58 82 34 - 66 78 15 52

Comptes bancaires : 260 010 071 52-29 BDM s.a. / 260 01 24 1582-86 BDM s.a / Bamako- Mali

- l'adresse radiotélévisée du Président de la CENI aux candidats le jour de la clôture de la campagne
- la mobilisation des leaders d'opinion, des OSC pour un scrutin apaisé et une forte participation des électeurs, notamment des femmes, des jeunes et des handicapés

### **2.2- Des dysfonctionnements et insuffisances**

- l'écart important sur le nombre de votants entre les résultats provisoires et les résultats définitifs : soit 174 989
- le peu de temps réservé à la campagne électorale pour le second tour (48 heures)
- le passage des messages de sensibilisation à la TV qui n'a pas tenu compte des heures d'écoute
- le faible niveau de formation des agents électoraux
- la réduction du nombre des observateurs internationaux

### **2.3- Des défis à relever**

- une participation massive des électeurs avec la poursuite des actions de mobilisation
- l'amélioration de la distribution des cartes NINA
- l'amélioration de l'affichage des listes d'identification dans les centres de vote
- l'amélioration de la qualité du vote par l'intensification de l'éducation au vote avec le bulletin unique : ce qui permet de réduire significativement le taux de bulletin nul
- la lutte contre les achats de voix et les fraudes
- une meilleure organisation matérielle du scrutin
- le renforcement de la sécurisation du scrutin

## **III- RECOMMANDATIONS**

### **Aux candidats**

- Respecter le code de bonne conduite
- Eviter toute déclaration prématurée quant à leur victoire avant la proclamation officielle des résultats
- User des voies légales en cas de contestation des résultats du scrutin
- Lancer un appel à leurs militants et sympathisants pour un scrutin apaisé et le respect du verdict des urnes

### **Aux organes de gestion des élections**

A/ Au Ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire

- améliorer la distribution des cartes NINA
- respecter l'obligation de réserve et de neutralité vis-à-vis des candidats

---

## **Réseau ONG d'Appui au Processus Electoral au Mali -Réseau APEM-**

Siège : ACI 2000 Hamdallaye, Porte 1478, Rue 390, Immeuble YARA

e-mail : [apemfr@yahoo.fr](mailto:apemfr@yahoo.fr) - 65 59 81 14 - 66 58 82 34 - 66 78 15 52

Comptes bancaires : 260 010 071 52-29 BDM s.a. / 260 01 24 1582-86 BDM s.a / Bamako- Mali

- respecter les dispositions de la loi en matière de proclamation officielle des résultats provisoires du scrutin
- poursuivre et renforcer l'information des électeurs sur les modalités du vote par bulletin unique

#### B/ A la DGE

- améliorer et renforcer les équipes d'appui pour l'identification des bureaux de vote

#### C/ A la CENI

- assurer son entière représentation dans tous les bureaux de vote et commissions de centralisation des résultats
- renforcer la collaboration avec les autres organes de gestion des élections pour la réussite des missions du POCE et de toutes les Missions d'Observation Electorale en général

#### **A l'Etat**

- renforcer la sécurité des électeurs et des citoyens
- renforcer la sécurité des opérations de vote
- améliorer la communication autour du processus électoral

#### **Aux missions d'observation électorale**

- un déploiement massif sur le terrain
- une meilleure collaboration sur le terrain
- le respect du code de conduite des observateurs

#### **Aux médias :**

- le respect strict de la loi, de l'éthique et de la déontologie

#### **Aux citoyens et électeurs**

- un plus grand respect de la liberté de vote
- une forte mobilisation pour un vote massif et de qualité ainsi que pour un scrutin apaisé
- le respect du choix des électeurs
- la dénonciation de toute fraude ou tentative de fraude et de toute infraction, en général, aux autorités judiciaires

#### **IV- CONCLUSIONS FINALES**

La réussite de ce second tour constituera une étape décisive dans la résolution de la crise notamment la recherche de la paix et la réconciliation nationale. Le

#### **Réseau ONG d'Appui au Processus Electoral au Mali -Réseau APEM-**

Siège : ACI 2000 Hamdallaye, Porte 1478, Rue 390, Immeuble YARA

e-mail : [apemfr@yahoo.fr](mailto:apemfr@yahoo.fr) - 65 59 81 14 - 66 58 82 34 - 66 78 15 52

Comptes bancaires : 260 010 071 52-29 BDM s.a. / 260 01 24 1582-86 BDM s.a / Bamako- Mali

POCE en appelle ainsi à la mobilisation de tous les acteurs pour la réussite de ce scrutin.

Le Réseau APEM tient encore une fois à remercier l'ensemble de ses partenaires techniques et financiers notamment l'USAID, NDI, OXFAM, OSIWA, ONE WORLD UK, OIF, Ambassade des Pays-Bas, AECOM et PNUD/PAPEM pour leur appui inestimable.

**Bamako le 10 août 2013**

Le Président du Réseau APEM/  
Porte parole du POCE

**Ibrahima SANGHO**

---

**Réseau ONG d'Appui au Processus Electoral au Mali -Réseau APEM-**

Siège : ACI 2000 Hamdallaye, Porte 1478, Rue 390, Immeuble YARA

e-mail : [apemfr@yahoo.fr](mailto:apemfr@yahoo.fr) - 65 59 81 14 - 66 58 82 34 - 66 78 15 52

Comptes bancaires : 260 010 071 52-29 BDM s.a. / 260 01 24 1582-86 BDM s.a / Bamako- Mali